

ARRETE N° 27/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge.

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,.

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de la société DR BERNAY qui se trouve TSA 70011 69134 DARDILLY représentée par Monsieur GONTIER Olivier.

CONSIDERANT QUE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS ENEDIS SERONT EFFECTUES RUE COURBET A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUS LORS DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de raccordement ENEDIS, la rue Courbet à LIVAROT sera barrée **le 27 février 2025 entre 08h00 à 18h00 entre la pharmacie et le numéro 4.**

ARTICLE 2 : La société BR BERNAY est autorisée à occuper le domaine public pendant la période mentionné dans l'article 1.

ARTICLE 3 : Des barrières et panneaux route barrée seront mis en place par le demandeur.

ARTICLE 4 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

→ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,

→ Monsieur le Chef de la Police Municipale,

→ Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, le 11 Février 2025

Le Maire,

Frédéric LEGOUVERNEUR

